

Certificats et attestations

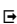
Le service état civil peut fournir certains certificats ou attestations.

Attestation d'accueil

Attention : aucune attestation d'accueil ne pourra être faite le samedi matin.

Sur rendez-vous obligatoirement : contactez le service état civil par téléphone au 04 72 39 73 13.

L'hébergeant doit fournir les originaux et photocopies de :

- > sa pièce d'identité
- > s'il est locataire : le bail de l'appartement qui doit être à son nom
- > s'il est propriétaire : le titre de propriété ou de la taxe foncière,
- > un document prouvant la superficie de l'appartement,
- > une facture récente de moins de 3 mois (loyer, électricité, gaz, eau, téléphone...),
- > ses 3 derniers bulletins de salaire (ou les 3 derniers avis de versement de Pôle emploi ou les 3 dernières attestations de retraite),
- > son avis d'imposition ou de non-imposition,
- > 30 € de timbres fiscaux dématérialisés (timbres.impots.gouv.fr ).

L'hébergeant doit également fournir des informations sur la personne qu'il va accueillir :

- > ses noms, prénoms, date et lieu de naissance,
- > son adresse dans le pays où elle vit,
- > son numéro de passeport, ses dates de validité, son lieu de délivrance ainsi que la photocopie de ce passeport
- > ses dates précises d'arrivée et de départ.

Il est également nécessaire d'avoir contracté au préalable une assurance.

Certificat de vie commune

Présence obligatoire des personnes concernées. Documents à fournir :

- > Titres d'identité des deux demandeurs.
- > Justificatif de domicile (EDF/GDF, Taxe d'habitation, Téléphone fixe ou portable, Loyer non manuscrit) de moins de 3 mois avec les noms des deux demandeurs figurants sur la même facture

[Prendre rendez-vous en ligne et consulter les disponibilités via RDV360](#) 


(rubrique "autres démarches").

Légalisation de signature

Le signataire doit résider à Oullins.

Il doit présenter sa pièce d'identité et son justificatif de domicile.

Le document à légaliser doit être signé devant l'officier de l'état civil.


[Prendre rendez-vous en ligne et consulter les disponibilités via RDV360](#) 

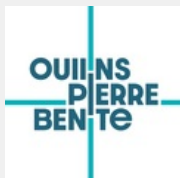
(rubrique "autres démarches").

Autres démarches

Le service état civil vous accompagne également pour la réalisation des démarches suivantes :

- > certificat de vie,
- > déclaration de changement de commune et/ou pays,
- > médaille du travail,
- > registre à parapher.

[Prendre rendez-vous en ligne et consulter les disponibilités via RDV360](#) 
(rubrique "autres démarches").



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ CONTACTEZ-NOUS